

Ecole de patinage enfants - adultes

Conditions et règlement



1. Les buts de l'école de patinage sont la découverte du patinage par l'apprentissage de base de l'équilibre et de la glisse.
2. L'inscription à l'école de patinage se fait pour 10 cours.
3. Durant une saison, il y a deux sessions de cours, la première d'octobre à décembre et la seconde de janvier à mars.
4. A l'issue de la première session, les patineurs ont trois options : a) s'arrêter, b) poursuivre en s'inscrivant à la deuxième session d'école de patinage, c) poursuivre en intégrant un groupe du Club des Patineurs ou un groupe du Hockey Club et en devenant membre de l'un de ces clubs.
5. Le tarif est de 150 CHF pour les 10 cours, à payer sur facture.
6. En cas d'absence, les patineurs sont priés de s'excuser auprès des organisateurs des cours.
7. Les cours manqués ne sont pas remboursés.
8. Les patineurs inscrits à l'école de patinage ne sont pas membres des Clubs et ne participent pas aux activités des Clubs. Ils ne paient pas de cotisation.
9. Un groupe adulte peut être constitué avec un minimum de 6 personnes aux conditions financières de 150 CHF pour 10 cours ou 20 CHF par cours.